remplace la version: 2 / Date de révision: 10.12.2024 Version: 3 / CH Date d'impression CH

10.12.24

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

CALLIGATOR

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées

PC35 Produits de lavage et de nettoyage (y compris produits à base de solvants)

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité Adresse/fabricant

Morath AG Edelstahl Paradiesrain 10 CH-4123 Allschwil 1

No. de téléphone +41 61481-9911 No. Fax +41 61481-9288

www.morath.ch

Adresse email de la personne responsable pour cette FDS:

info@discher.de

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Tox Info Suisse Telefon/téléphone: 145; www.toxi.ch

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification (règlement (CE) no 1272/2008)

Classification (règlement (CE) no 1272/2008) Eye Irrit. 2

2.2. Éléments d'étiquetage

Etiquetage selon le règlement (CE) no 1272/2008

Pictogrammes de danger



Mention d'avertissement

Attention

Mentions de danger

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

Conseils de prudence

P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de

H319

protection des yeux/du visage.

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau P305+P351+P338

pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte

et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

Si l'irritation des yeux persiste: Demander un avis médical/Consulter un médecin. P337+P313

Version: 3 / CH remplace la version: 2 / Date de révision: 10.12.2024 Date d'impression CH

10.12.24

Eliminer seulement les emballages complètement vidés et fermés. Pour

l'élimination du produit restant voir fiche de données de sécurité.

EUH208 Contient masse de réaction de: 5-chloro-2-méthyl-4-isothiazolin-3-one [no CE 247-500-7]

et 2-méthyl-4-isothiazolin-3-one [no CE 220-239-6] (3:1), Peut produire une

réaction allergique.

2.3. Autres dangers

Pas de dangers particuliers à mentionner.

Le produit ne contient aucune substance classée comme PBT. Le produit ne contient aucune substance vPvB. Le produit contient aucune substance présentant des propriétés de perturbations endocriniennes pour l'homme. Le produit ne contient aucune substance présentant des propriétés de perturbation endocrinienne chez les organismes non cibles.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2. Mélanges

Composants dangereux

acide citrique

No. CAS 77-92-9 No. EINECS 201-069-1

Numéro 01-2119457026-42

d'enregistrement

Concentration 10 25 % >=

Classification (règlement (CE) no 1272/2008)

Eye Irrit. 2 H319 STOT SE 3 H335

masse de réaction de: 5-chloro-2-méthyl-4-isothiazolin-3-one [no CE 247-500-7] et 2-méthyl-4isothiazolin-3-one [no CE 220-239-6] (3:1)

No. CAS 55965-84-9 Concentration 0,00015 0.0015 % <

Classification (règlement (CE) no 1272/2008)

Acute Tox. 2 Voie d'exposition: par inhalation H330 Acute Tox. 2 Voie d'exposition: dermale H310 Voie d'exposition: orale Acute Tox. 3 H301 Skin Corr. 1C H314

Eye Dam. 1 H318 Skin Sens. 1A H317 Aquatic Acute 1 H400 Aquatic Chronic 1 H410

Valeurs limites de concentration (règlement (CE) no 1272/2008)

Skin Corr. 1C H314 >= 0.6 % Skin Irrit. 2 H315 >= 0.06 < 0.6 % Eye Dam. 1 H318 >= 0.6 % >= 0.06 < 0.6 % Eve Irrit. 2 H319 >= 0,0015 % Skin Sens. 1A H317 M = 100Aquatic Acute 1 M = 100Aquatic Chronic

Autres données

pour le texte des avertissements de danger H voir rubrique 16

RUBRIQUE 4: Premiers secours

remplace la version: 2 / Date de révision: 10.12.2024 Version: 3 / CH Date d'impression CH

10.12.24

4.1. Description des premiers secours

Indications générales

Oter immédiatement les vêtements souillés et imprégnés et les tenir soigneusement à l'écart.

En cas d'inhalation

Assurer un apport d'air frais. En cas de malaise, conduire le malade auprès d'un médecin.

En cas de contact avec la peau

Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec beaucoup d'eau. En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin.

En cas de contact avec les veux

En cas de contact avec les yeux, rincer aussitôt sous un fort courant d'eau durant 15 minutes. Consulter un médecin en cas d'irritation oculaire.

En cas d'ingestion

Rincer soigneusement la bouche avec de l'eau.

Protéger les secouristes

Secouristes: Faites attention à l'autoprotection

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucun symptôme connu à ce jour.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Avis aux médecins / Risques

Apres l'ingestion avec le vomissement suivant il se produit l'aspiration dans les poumons et ca peut provoquer la pneumonie chimique ou l'étouffement

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moven d'extinction approprié

Produit non combustible: choisir les moyens d'extinction en fonction des incendies environnants.

Moyens d'extinction non-appropriés

Jet d'eau

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

En cas d'incendie, formation possible de gaz dangereux.

5.3. Conseils aux pompiers

Equipements spéciaux pour la protection des intervenants

Ne pas inhaler les gaz dégagés lors d'une explosion ou d'un incendie. En cas d'incendie, utiliser un appareil de protection respiratoire approprié.

Autres données

Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations. Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Eviter la contamination de la peau, des yeux et des vêtements. Se référer aux mesures de protection énumérées dans les Sections 7 et 8.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

remplace la version: 2 / Date de révision: 10.12.2024 Version: 3 / CH Date d'impression CH

10.12.24

Ne pas rejeter dans les canalisations d'égout/les eaux superficielles/les eaux souterraines.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Ramasser avec des produits appropriés absorbant les liquides. Le produit récupéré doit être éliminé conformément à la réglementation en vigueur.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Se référer aux mesures de protection énumérées dans les Sections 7 et 8.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipulation sans danger

Eviter la formation d'aérosol. Observer les mesures de précaution habituelles pour la manipulation des produits chimiques. Conserver le récipient bien fermé.

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion

Le produit n'est pas combustible.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Température de stockage recommandée

Valeur °C

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs

Conserver dans l'emballage d'origine bien fermé. Aire de stockage dotée d'une bonne aération. Les emballages entamés doivent être refermés soigneusement et conservés en position verticale.

Classes de stockage

Classe de stockage d'après 12 Des liquides non combustibles

TRGS 510

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

pas de données

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Valeurs limites d'exposition

Acide citrique anhydre

Liste **SUVA** Type MAK

Valeur 2 ma/m³ Valeur limite à courte terme ma/m³

Remarque: SSc; AW Reizung

masse de réaction de: 5-chloro-2-méthyl-4-isothiazolin-3-one [no CE 247-500-7] et 2-méthyl-2Hisothiazol-3-one [no CE 220-239-6] (3:1)

Liste SUVA Type MAK

Valeur 0,2 mg/m³ Valeur limite à courte terme 0,4 mg/m³

Groupe du risque pendant la grossesse: S; Remarque: S SSc; OAW Haut Auge

Autres données

Autres paramètres à contrôler ne sont pas connus.

8.2. Contrôles de l'exposition

Mesures d'ordre technique / Mesures d'hygiène

Tenir un dispositif de rinçage pour les yeux à disposition. Ne pas inhaler les gaz/vapeurs/aérosols. Éviter

remplace la version: 2 / Version: 3 / CH Date de révision: 10.12.2024 Date d'impression CH

10.12.24

le contact avec la peau et les yeux. Ne pas fumer, ne pas manger ni boire sur le lieu du travail. Se laver les mains avant les pauses et au moment de guitter le travail.

Protection respiratoire - Note

N'est pas nécessaire mais il faut empecher de la respiration des vapeurs; En cas de dépassement des valeurs limites au poste de travail, porter un appareil de respiration homologué à cet effet.

Protection des mains

Gants résistant aux produits chimiques

Utilisation Contact permanent avec les mains

Matériau approprié néoprène

Épaisseur du gant >= 0,65 mm Temps de pénétration 480 min

Matériau approprié nitrile

Épaisseur du gant 0,4 mm >= Temps de pénétration > 480 min

Matériau approprié butyle

Épaisseur du gant 0.7 mm >= Temps de pénétration 480 min

Utilisation Contact de courte durée avec les mains

Matériau approprié nitrile

Épaisseur du gant 0.11 mm La protection des mains doit se conformer EN 374.

Protection des yeux

Lunettes avec protection latérale; La protection des yeux doit se conformer EN 166.

Protection du corps

Vêtement de travail couramment utilisés pour travaux chimiques.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État de la matière liquide jaune clair Couleur Odeur caractéristique

Point de fusion

Remarque non déterminé

Point de congélation

non déterminé Remarque

Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition

°C Valeur env. 100

inflammabilité

évaluation Non applicable Limite inférieure et supérieure d'explosion Remarque Non applicable

Point d'éclair

Remarque Non applicable

Température d'inflammabilité

Remarque Non applicable

température de décomposition

Remarque

Remarque non déterminé

valeur pH

Version: 3 / CH remplace la version: 2 / Date de révision: 10.12.2024 Date d'impression CH

10.12.24

Valeur 2 env. température 20 °C

Viscosité

dynamique

Valeur mPa.s 50

°C température 20

solubilité(s)

non déterminé Remarque

Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)

Remarque Non applicable

Pression de vapeur

Remarque non déterminé

Densité et/ou densité relative

Valeur 1,09 g/cm3

température 20 °C

Densité de vapeur relative

Remarque non déterminé

9.2. Autres informations

La limite de l'odeur

Remarque non déterminé

Le coéficient de l'évaporation

non déterminé Remarque

Hydrosolubilité

Remarque miscible en toutes proportions

propriétés explosives

évaluation non

Propriétés comburantes

évaluation Aucun(e) n'est connu(e).

Autres données

Aucun(e) n'est connu(e).

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Pas de réactions dangereuses si les prescriptions de stockage et de manipulation sont respectées.

10.2. Stabilité chimique

Pas de réaction dangereuse connue.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Pas de réaction dangereuse connue.

10.4. Conditions à éviter

Pas de réaction dangereuse connue.

10.5. Matières incompatibles

Réagit avec les lessives alcalines.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Pas de produit de décomposition dangereux connu.

remplace la version: 2 / Version: 3 / CH Date de révision: 10.12.2024 Date d'impression СН

10.12.24

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Toxicité aiguë par voie orale

Espèces

DL50 2000 mg/kg méthode valeur calculée (règlement (CE)1272/2008)

Toxicité aiguë par voie orale (Composants)

acide citrique

Espèces rat

DL50 11700 mg/kg

acide citrique

Espèces souris

DL50 5040 mg/kg

Toxicité aiguë par pénétration cutanée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne Remarque

sont pas remplis.

Toxicité aiguë par inhalation

Remarque Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne

sont pas remplis.

Corrosion/irritation cutanée

Remarque Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne

sont pas remplis.

lésions oculaires graves/irritation oculaire

évaluation irritant

sensibilisation

Remarque Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne

sont pas remplis.

Toxicité subaiguë, subchronique et par longue durée

Remarque Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne

sont pas remplis.

Mutagénicité

Remarque Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne

sont pas remplis.

Toxicité pour la reproduction

Remarque Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne

sont pas remplis.

Cancérogénicité

Remarque Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne

sont pas remplis.

toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT)

Exposition unique

Remarque Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne

sont pas remplis.

exposition répétée

Remarque Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne

sont pas remplis.

remplace la version: 2 / Date de révision: 10.12.2024 Version: 3 / CH Date d'impression CH

10.12.24

Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

11.2. Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbant le système endocrinien chez l'homme

Le produit contient aucune substance présentant des propriétés de perturbations endocriniennes chez l'homme.

Expériences issues de la pratique

L'inhalation peut provoquer des irritations des voies respiratoires.

Autres données

Des données additionnelles aux informations données sur le produit dans la présente sous-section ne sont pas disponibles.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Indications générales

non déterminé

Toxicité pour les poissons (Composants)

acide citrique

Espèces cyprins dorés (Leuciscus idus)

CL 50 440 à 706 mg/l

Durée d'exposition 96 h

Toxicité pour les daphnies (Composants)

acide citrique

Daphnia magna **Espèces**

CE50 120 mg/l

Durée d'exposition 72 h

12.2. Persistance et dégradabilité

Indications générales

non déterminé

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Indications générales

non déterminé

Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)

Non applicable Remarque

12.4. Mobilité dans le sol

Indications générales

non déterminé

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Résultats des évaluations PBT et vPvB

Le produit ne contient aucune substance PBT ou vPvB.

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Propriétés perturbant le système endocrinien pour l'environnement

Le produit ne contient aucune substance présentant des propriétés de perturbation endocrinienne chez les organismes non cibles.

remplace la version: 2 / Version: 3 / CH Date de révision: 10.12.2024 Date d'impression CH

10.12.24

12.7. Autres effets néfastes

Indications générales

non déterminé

Information supplémentaire sur l'écologie

Empêcher toute infiltration du produit dans le sol et l'écoulement dans les eaux et les égouts. Eviter les rejets dans l'atmosphère.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Déchets de résidus

Code de déchets OMoD 18 01 06* produits chimiques à base de ou contenant des substances

dangereuses

Code de déchets OMoD 20 01 29* détergents contenant des substances dangereuses

Les numéros de code de déchets mentionnés selon le catalogue européen des déchets tiennent lieu de recommendation. Une détermination définitive doit être effectuée en accord avec le service régional d'élimination des déchets.

Emballages contaminés

Les emballages entièrement vidés peuvent être recyclés.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

	Transport terrestre ADR/RID	Transport maritime IMDG/GGVSee	Transport aérien
14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification	Le produit n'est pas une marchandise dangereuse lors du transport terrestre.	Le produit n'est pas une marchandise dangereuse lors du transport maritime.	Le produit n'est pas une marchandise dangereuse lors du transport aérien.

Information pour tous les modes de transport

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Voir paragraphes 6 à 8

Autres informations

14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non applicable

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Composants (règlement (CE) no 648/2004)

moins de 5 %:

polycarboxylates

Autres ingrédients

agents conservateurs: masse de réaction de: 5-chloro-2-méthyl-4-isothiazolin-3-one [no CE 247-500-7] et 2-méthyl-4-isothiazolin-3-one [no CE 220-239-6] (3:1)

Classe de contamination de l'eau (Allemagne)

Classe de contamination

WGK 1

de l'eau (Allemagne)

Remarque classe de danger pour le milieu aquatique dérivée (WGK, Allemagne)

conformément à l'annexe 1, point 5.2 du Règlement sur les installations

Version: 3 / CH remplace la version: 2 / Date de révision: 10.12.2024 Date d'impression CH

10.12.24

manipulant des substances nocives pour les eaux (AwSV, Allemagne).

COV

COV (CH) 0 % COV (CE) 0 %

Autres informations

Le produit ne contient pas de substances extrêmement préoccupantes (SVHC).

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'est réalisée pour ce préparation.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Classification et méthode utilisée pour la dérivation de la décision concernant la classification de mélanges conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 CLP:

Classification (règlement (CE) no 1272/2008)

Eve Irrit. 2 H319

mentions de danger H-de la rubrique 2/3

H301 Toxique en cas d'ingestion. H310 Mortel par contact cutané.

H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

Peut provoquer une allergie cutanée. H317 Provoque de graves lésions des yeux. H318 Provoque une sévère irritation des yeux. H319

Mortel par inhalation. H330

H335 Peut irriter les voies respiratoires.

H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.

H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes

à long terme.

catégories de danger CLP de la rubrique 2/3

Acute Tox. 2 Toxicité aiguë, Catégorie 2 Acute Tox. 3 Toxicité aiguë, Catégorie 3

Aquatic Acute 1 Danger pour le milieu aquatique, aigu, Catégorie 1 Aquatic Chronic 1 Danger pour le milieu aquatique, chronique, Catégorie 1

Eye Dam. 1 Lésions oculaires graves, Catégorie 1

Eve Irrit. 2 Irritation oculaire, Catégorie 2 Skin Corr. 1C Corrosion cutanée, Catégorie 1C Skin Sens. 1A Sensibilisation cutanée, Catégorie 1A

STOT SE 3 Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition unique

STOT un., Catégorie 3

abréviations

ADR: Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par Route

RID: Règlement concernant le transport international ferroviaire de marchandises dangereuses

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

ICAO: International Civil Aviation Organization IATA: International Air Transport Association

MARPOL 73/78: International Convention for the Prevention of Pollution From Ships, 1973 as modified

by the Protocol of 1978 (MARPOL: Marine Pollution)

VbF: Verordnung über brennbare Flüssigkeiten VOC: Volatile Organic Compound

OEL: Occupational exposure limit

LD: Lethal dose

LC: Lethal concentration

Informations complémentaires

Les modifications importantes par rapport à la version précédente de la présente fiche de données de

Fiche de données de sécurité selon le règlement (CE) n° 1907/2006

CALLIGATOR Version: 3 / CH remplace la version: 2 / Date de révision: 10.12.2024 Date d'impression СН 10.12.24 sécurité sont marquées par : *** Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.